



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED IG.23/19



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

6 décembre 2017
Original: English

20e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour: Session ministérielle

Projet de déclaration Ministérielle de Tirana

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE TIRANA

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles, réunis à Tirana (Albanie) le 19 décembre 2017,

Rappelant l'importance de la dimension régionale pour la mise en œuvre des stratégies et des agendas mondiaux,

Rappelant également la nature et le mandat uniques du système du PAM-Convention de Barcelone et son rôle primordial dans la contribution à l'Agenda 2030 pour le développement durable en Méditerranée et *appréciant* les progrès accomplis dans l'exécution du mandat décrit dans le Plan d'action pour la Méditerranée, dans la Convention de Barcelone et ses Protocoles, ainsi que dans d'autres instruments et décisions,

Nous félicitant du document final de la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à soutenir la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 14 « L'océan, notre avenir : appel à l'action », ainsi que des engagements à prendre des actions annoncés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, mais également des engagements régionaux soumis par le PNUE/PAM dans le cadre de la Conférence susmentionnée et de la 4^e édition de la Conférence « Notre océan, un océan pour la vie »,

Rappelant la Déclaration adoptée par les Ministres de l'Environnement à l'occasion de la 3^e session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement « Vers une planète sans pollution » et en particulier les engagements d'intensifier les actions visant à prévenir, atténuer et à gérer la pollution marine,

Notant les principales conclusions du Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée et *soulignant* qu'en dépit des mesures prises jusqu'à présent, la pollution marine, y compris les polluants nouveaux et émergents, constitue l'une des principales pressions sur l'environnement marin et côtier de la Méditerranée qui a des impacts négatifs importants sur les écosystèmes naturels, et *soulignant également* la dégradation de la biodiversité marine et côtière causée par des pressions cumulatives, notamment la fragmentation des écosystèmes, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la pollution marine, terrestre et atmosphérique et le changement climatique,

Conscients que les activités socioéconomiques essentielles dépendent de mers propres, biologiquement diversifiées et saines et *réaffirmant* l'importance vitale de la conservation de la biodiversité marine et côtière et de la gestion durable des ressources naturelles pour la fourniture de biens et services aux populations de la région méditerranéenne,

Nous félicitant de la coopération établie avec d'autres organisations, initiatives et programmes mondiaux et régionaux et reconnaissant la contribution des organisations non gouvernementales, du secteur privé et d'autres parties prenantes clés en tant que vecteurs permettant de maximiser l'efficacité et les résultats sur le terrain,

Réaffirmons notre engagement à progresser vers l'atteinte et/ou le maintien du Bon état écologique en Méditerranée, conformément à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles et **décidons** d'entamer des discussions sur les prochaines étapes de la mise en œuvre de l'approche écosystémique au-delà de 2021, en mettant particulièrement l'accent sur des mesures nouvelles ou actualisées en vue de contribuer à l'Agenda 2030 pour le développement durable,

Décidons de prendre des mesures urgentes pour prévenir et réduire la pollution marine d'origine tellurique et marine telles que définies dans les documents stratégiques pertinents du PAM, notamment le Programme d'action stratégique visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre

(PAS-MED), la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), le Plan d'action offshore pour la Méditerranée, les plans d'action régionaux et nationaux, en particulier en ce qui concerne le traitement des eaux usées urbaines et industrielles, la gestion des déchets solides, l'élimination progressive ou la réduction des produits chimiques toxiques et obsolètes et des déchets dangereux, des déchets marins, du plastique et des microplastiques et surtout du plastique à usage unique, y compris par la promotion de modes de consommation et de production durables,

Nous engageons à promouvoir des modes de consommation et de production durables, tirer le meilleur parti des opportunités d'investissement et d'innovation, soutenir des solutions axées sur le marché visant à réduire la production de déchets, améliorer les mécanismes de gestion écologiquement rationnelle des déchets et à mettre au point et promouvoir des alternatives sûres au plastique et aux produits chimiques toxiques,

Décidons de respecter notre engagement d'éliminer 2 000 tonnes de Polluants organiques persistants et de polychlorobiphényles (POP/PCB) et 30 tonnes de mercure dans des points chauds de la pollution en Méditerranée dans le cadre du Programme pour la Méditerranée (MedProgramme),

Nous engageons à renforcer la mise en œuvre du Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée et à atteindre ses cibles, en synergie avec des travaux analogues entrepris conformément à d'autres cadres mondiaux tels que le G7 et le G20 ; **saluons** les engagements des Parties contractantes dans le cadre des campagnes « Océans propres » et « Combattre la pollution » menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE),

Décidons de renforcer les mesures visant à mettre pleinement en œuvre les actions prioritaires et spécifiques et à atteindre les objectifs liés à la biodiversité, tels que définis dans le programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique (PAS-BIO) et les Plans d'action régionaux relatifs aux espèces et habitats menacés.

Nous engageons à redoubler d'efforts en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et en particulier de la cible 11 d'Aichi en Méditerranée, à travers la mise en œuvre de la Feuille de route pour un réseau complet et cohérent des Aires marines protégées (AMP) bien gérées et **nous engageons** à nous assurer que d'ici 2030 au moins 30 % de chaque habitat marin méditerranéen soit couvert par des AMP,

Encourageons les Parties contractantes et le Secrétariat à travailler de concert pour faire avancer le processus d'établissement d'AMP, y compris dans des zones situées au-delà des juridictions nationales, conformément aux évolutions mondiales pertinentes et aux dispositions de la Convention de Barcelone et du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/BD),

Encourageons les Parties contractantes à investir massivement en vue de transformer nos économies et nos sociétés, en mobilisant des financements et des investissements dans des initiatives à faible production de carbone et des modes de production et de consommation plus propres pour contrer la pollution et en amenant le secteur privé à soutenir la croissance propre et des initiatives à faible pollution.

Décidons d'intensifier nos efforts visant à jouer un rôle majeur en faveur d'une planète sans pollution et à intégrer la prévention de la pollution dans la planification nationale et locale pour le bien-être à long terme des populations et de notre planète,

Décidons de soutenir la prévention et l'élimination progressive de la pollution marine ainsi que la conservation de la biodiversité dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, en maximisant la coordination et les synergies à tous les niveaux avec les travaux réalisés par la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, la Convention de Minamata, la Convention

de Bâle, la Convention de Stockholm, la Convention de Rotterdam, la Convention de Londres et le Protocole de Londres et d'autres Accords multilatéraux mondiaux et régionaux pertinents sur l'environnement, ainsi qu'avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et d'autres partenaires et **invitons** tous les Secrétariats à renforcer leur collaboration,

Accueillons favorablement le travail réalisé pour la mise en place du Cadre régional commun de gestion intégrée des zones côtières et du Cadre conceptuel sur la planification spatiale marine et **consentons** à améliorer ces deux instruments majeurs en vue d'assurer et de promouvoir l'utilisation durable des ressources côtières et marines et de parvenir à un Bon état écologique en Méditerranée en améliorant les approches de planification et de gestion,

Nous engageons à mettre en œuvre des programmes nationaux de surveillance efficaces basés sur le Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) de la mer et des côtes méditerranéennes, afin d'évaluer et de démontrer l'efficacité des mesures prises pour atteindre et/ou maintenir un Bon état écologique et réduire la pollution et conserver la biodiversité dans le cadre de la politique et des cibles stratégiques du PAM-Convention de Barcelone,

Réaffirmons notre engagement à renforcer les capacités nationales et régionales en améliorant davantage les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, en vue de réaliser des rapports exhaustifs et intégrés qui permettent de traiter les informations et de renforcer les connaissances pour appuyer les prises de décisions tant à l'échelle nationale que régionale,

Saluons la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 en tant qu'approche intégrée et durable pour la protection de l'environnement marin et côtier et **nous engageons** à encourager les partenaires à s'impliquer davantage dans ce processus,

Accueillons avec satisfaction le rôle déterminant du système du PAM-Convention de Barcelone dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable en Méditerranée, y compris par le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs et **nous engageons** à encourager la cohérence et la synergie entre les mécanismes mondiaux pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et pour son suivi et ceux des mécanismes mis en place en Méditerranée,

Nous engageons à poursuivre et à renforcer notre engagement et notre partenariat avec les organismes et les programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux, la communauté scientifique et les institutions universitaires, le secteur privé, la communauté des donateurs, les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et autres acteurs pertinents en vue de soutenir l'atteinte de nos objectifs communs concernant la mise en œuvre de l'ODD 14 et en particulier la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la conservation de la diversité biologique.